étrangères détenues ne sont pas à l'étranger. A la fin de 1936, les valeurs étrangères au Canada s'établissent à \$175,000,000. Celles-ci paraissent à l'exposé des placements canadiens à l'étranger en raison de leur origine, bien que l'intérêt et les dividendes puissent ne pas toujours être versés au Canada. Il y a un fort virement de valeurs étrangères résultant des opérations des compagnies d'assurance-vie canadiennes; mais comme le gros des transactions s'effectue à l'étranger par l'entremise de leurs succursales, les opérations qui se rattachent à plusieurs d'entre elles sont totalement étrangères au Canada et partant n'affectent pas la balance canadienne des paiements.

En raison des facteurs divers qui influent sur l'évaluation des placements et la disposition du surplus à l'étranger, il a été jugé nécessaire d'obtenir des relevés des mouvements de fonds, spécialement en ce qui concerne l'exposé de la balance des paiements. Ces renseignements ont été obtenus par le Bureau de la Statistique au moyen de deux questionnaires, dont l'un pour les compagnies canadiennes et l'autre pour les compagnies britanniques et étrangères ayant des succursales ou des agences au Canada. Le questionnaire s'adressant aux compagnies canadiennes est divisé en trois parties demandant respectivement les renseignements suivants: (1) mouvements de fonds entre les compagnies d'assurance et leurs succursales, agences, comptes de banques et actionnaires à l'étranger; (2) mouvements de fonds entre les compagnies d'assurance canadiennes et d'autres compagnies, assurés ou particuliers en dehors du Canada non compris dans (1); (3) opérations dont il faut tenir compte comme débit dans la balance canadienne des paiements pour couvrir les cas où l'intérêt ou le principal sur certains obligations canadiennes est perçu en sterling ou en dollars américains et n'est pas remis au Canada. Le questionnaire envoyé aux compagnies britanniques et étrangères faisant affaires au Canada est divisé en deux parties: (1) mouvements de fonds entre les succursales ou agences au Canada et la maison-mère ou autres bureaux en dehors du Canada; (2) mouvements de fonds entre les succursales ou agences au Canada et d'autres compagnies, assurés ou particuliers non domiciliés au Canada et non compris dans (1). Les compagnies dont les mouvements de fonds sont enregistrés se limitent à celles qui sont autorisées par le département des Assurances du Dominion. Ces compagnies, par contre, absorbent la plus forte partie du commerce de l'assurance au Canada.

Les virements de fonds entre le Canada et les autres pays, par groupe de compagnies, et les virements par catégorie de compagnies sont indiqués aux tableaux de la p. 978. Les mouvements de fonds déterminés par les ventes ou achats internationaux de valeurs effectués par l'intermédiaires de courtiers, négociants en valeurs ou autres agences établies au Canada ne figurent pas à ces tableaux, ayant déjà paru au relevé du commerce international en valeurs.

Les chiffres démontrent jusqu'à quel point ces opérations sont généralement imprévisibles. Elles n'ont aucune tendance uniforme ni aucun mouvement total net qui puisse être considéré comme typique bien que, dans le cas des compagnies canadiennes indiquées au tableau 26, le mouvement net de rentrée soit considérable comparativement au mouvement net de sortie des compagnies étrangères. Toutefois, malgré les brusques virevoltes qui se produisent d'une année à l'autre, il existe d'habitude un mouvement apparemment défini dans une direction pendant plusieurs années. Cela laisse prévoir que les facteurs sous-jacents fondamentaux des virements de fonds peuvent devenir sujets à des changements qui mettront quelque temps à se produire.